

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	L	C	Rapport et questionnaire fournis le 16/04/2013.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	L	C		
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/C	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		Aucun senneur.
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		N/C	N/C	C	C	Signalé dans IOTC-2012-SC15-NR15.	
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	P/C	Ne délivre aucune licence de pêche à des navires utilisant des filets maillants dérivants.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	L	P/C	Rapport reçu le 27/03/13. Aucune espèce-cible indiquée.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C		
Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007	N/A	N/A		N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO et ALB.			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	C		

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	C	P/C	Certaines informations pas aux standards de la CTOI : TJB au lieu de TB.		
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	C	C	L	P/C	Aucune espèce-cible indiquée.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C			
<b>5. Statistiques obligatoires</b>										
Captures nominales										
5.1.		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennear.		
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	L	C		
			Finales	30/12	C	C	C	C		
Prises et effort										
5.2.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennear.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	L	P/C	Données pas selon la grille CTOI.	
			Finales	30/12	C	P/C	C	P/C		
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun sennear.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/C	N/C		
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	N/C	N/C	L	P/C	Une seule espèce de requin déclarées; données de tailles pas déclarées.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	L	P/C	Navires ont l'obligation de remettre à l'eau les captures accidentelles	
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Interactions avec les oiseaux de mer minimales (albatros). L'élaboration d'un plan d'action national pour réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer n'est pas une priorité nationale. Indiqué dans IOTC-2012-SC15-NR15 –Madagascar.	
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
<b>7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN. activités de pêche.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Transbordements</b>									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne transborde pas en mer.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C		Rapport obligatoire non fourni.
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne transborde pas en mer.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A		
<b>9. Observateurs</b>									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.3.		• 5% progressif, en mer ( $< 24m$ )	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m dans le Registre des navires autorisés en 2012.	
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Projet pilote en cours de démarrage avec CTOI/SmartFish.	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	C	C	A envoyé des fiches d'observateurs au lieu du modèle de rapport CTOI	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>10. Programme de document statistique</b>									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	
10.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C		
<b>11. Inspections au port</b>									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	N/C	N/C		

---

**Commentaires sur le niveau d'application par Madagascar des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par Madagascar des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Madagascar par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 01/02 (standards de gestion). Notant que Madagascar n'a pas fourni d'information sur les standards de gestion de sa flotte, le CdA <b>ENCOURAGE</b> Madagascar à déclarer ces informations durant la période d'intersession.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 09/05 (grands filets dérivants). Madagascar n'a pas indiqué les actions prises pour mettre en place l'interdiction des grands filets dérivants. Le CdA <b>PRESSE</b> Madagascar de déclarer ces informations dès que possible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolutions 05/05, 09/06 et 10/02 (données de base exigibles). Notant que Madagascar n'a pas déclaré les statistiques sur ses pêcheries nationales selon les standards de la CTOI, en particulier les prises et effort et les fréquences de tailles des pêcheries artisanales et palangrières, le CdA <b>ENCOURAGE</b> Madagascar à faire tous ses efforts pour améliorer la situation.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/11 (sur les mesures du ressort de l'État du port pour prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée, non réglementée). Notant que Madagascar n'a pas fourni la liste de ses ports désignés, les noms de ses autorités compétentes et ses périodes de notification, le CdA <b>PRESSE</b> Madagascar de déclarer ces informations dès que possible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 11/04 (programme régional d'observateurs). Notant que Madagascar n'a pas fourni d'information sur la mise en œuvre de son programme d'observateurs pour ses pêcheries nationales selon les standards de la CTOI, le CdA <b>ENCOURAGE</b> Madagascar à déclarer les informations requises dès que possible.</li></ul>

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de Madagascar.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Madagascar des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2013 de Madagascar, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les informations sur les standards de gestion, comme requis par la rés. 01/02.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les progrès et la mise en œuvre du SSN, comme requis par la Rés. 06/03.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas transposé l'interdiction des grands filets dérivants (rés. 12/11) dans sa législation nationale.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les captures nominales, prises et effort et fréquences de tailles pour les pêcheries artisanales, comme requis par la Rés. 10/02.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas transposé le moratoire sur les requins-renards (rés. 12/09) dans sa législation nationale.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas mis en place un programme d'observateurs, comme exigé par la rés. 11/04.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les informations requises, comme exigé par la rés. 10/11.</li></ul>